|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/680** | Le 25 juillet 2014 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications**  |
|  |
|  |
| Objet: | **Réunion de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure, Genève, 1er-5 décembre 2014** |
|  |
|  |
|  |
|  |

# 1 Introduction

Après avoir examiné les questions concernant l'étude des questions réglementaires et de procédure, l'Assemblée des radiocommunications de 2012 a approuvé la Résolution UIT‑R 38-4, par laquelle elle a décidé de conserver l'infrastructure de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure (Commission spéciale (SC)).

Conformément à sa Résolution 807, la Conférence mondiale des radiocommunications de 2012 (CMR-12) a également décidé de convoquer la réunion de préparation à la conférence en vue de la CMR-15.

En application du point 2 du *décide* de la Résolution UIT-R 38-4, à sa première session, la Réunion de préparation à la Conférence de 2015 (RPC15-1, Genève, 20 et 21 février 2012) a convoqué la Commission spéciale et lui a confié des tâches liées à la réglementation et aux procédures (voir la Circulaire administrative CA/201 du 19 mars 2012 et son Addendum 1 du 15 janvier 2013).

Il a été pris note de l'organisation des travaux de la Commission spéciale, pour laquelle un Groupe de travail (GT-SC) a été créé et il a été indiqué que la Commission tiendrait une réunion au moment voulu après la réunion du GT-SC (voir l'Annexe 12 de la Circulaire administrative CA/201). Le GT-SC a tenu une réunion, du 6 au 11 décembre 2013.

# 2 Date et lieu de la réunion de la Commission spéciale

La réunion de la Commission spéciale aura lieu au siège de l'UIT, à Genève, du 1er au 5 décembre 2014. **La séance d'ouverture se tiendra à 9 h 30** le premier jour de la réunion.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Groupe | Date de la réunion | Date limite pour la soumission des contributions | Séance d'ouverture |
| Commission spéciale | 1er-5 décembre 2014 | Lundi 24 novembre 2014à 16 heures UTC | Lundi 1er décembre 2014à 9 h 30 |

# 3 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission spéciale est reproduit dans l'Annexe, qui contient, entre autres, une présentation du rapport analytique du Président du Groupe de travail de la Commission spéciale et des indications sur la préparation des rapports soumis sous la forme de contributions aux travaux de la RPC, conformément au point 3 du *décide* de la Résolution UIT‑R 38-4.

A titre d'information, le rapport du Président de la réunion du GT-SC figure sur le site web de l'UIT, dans le Document SC-WP/34 (voir <http://www.itu.int/md/R12-SCWP-C-0034/en>).

# 4 Contributions

Les contributions pour donner suite aux travaux de la Commission spéciale sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-6.

Les membres sont encouragés à soumettre des contributions (y compris des révisions, des addenda et des corrigenda aux contributions), de manière à ce qu'elles soient reçues douze jours calendaires avant le début de la réunion. Les contributions doivent être reçues au plus tard sept jours calendaires (16 heures UTC) avant le début de la réunion. **La date limite de réception des contributions pour cette réunion est indiquée dans le tableau ci-dessus**. Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT‑R 1‑6, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à l'adresse suivante:

rsc@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice‑Présidents de la Commission spéciale, dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://www.itu.int/go/rsc/go/ch>

# 5 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web, dont l'adresse figure ci‑après, créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable: <http://www.itu.int/md/R12-SC.AR-C/en>.

Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse <http://www.itu.int/md/R12-SC-C/en>, dans un délai de trois jours ouvrables.

Comme pour toutes les réunions des commissions d'études de l'UIT-R, **la réunion se déroulera sans document papier**. Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Des imprimantes sont mises à la disposition des délégués qui souhaitent imprimer des documents, au cybercafé qui se trouve au deuxième sous-sol de la Tour ainsi qu'au rez-de-chaussée et au premier étage du bâtiment Montbrillant. De plus, le Service d'assistance informatique (servicedesk@itu.int) a préparé un certain nombre d'ordinateurs portables pour les personnes qui n'en ont pas.

# 6 Participation à distance

Afin de faciliter la participation à distance aux réunions de l'UIT-R, les séances plénières de la Commission spéciale seront diffusées en mode audio sur le web, dans toutes les langues, grâce au Service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS).

# 7 Participation/Demande de visa/Réservation d'hôtel

L'inscription préalable aux manifestations de l'UIT-R est obligatoire et s'effectue exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés (DFPs). Il a été demandé à chacun des Membres de l'UIT-R de désigner un coordonnateur chargé de s'occuper de toutes les formalités d'inscription, y compris des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, lesquelles devront également être soumises par ce coordonnateur au cours de la procédure d'inscription en ligne. Les personnes souhaitant s'inscrire à une manifestation de l'UIT-R devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour l'entité qu'elles représentent. On trouvera la liste des coordonnateurs désignés pour l'UIT-R (accès réservé aux utilisateurs de TIES) ainsi que des précisions au sujet des formalités d'inscription aux manifestations, des demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa, des réservations d'hôtel, etc., à l'adresse suivante:

[www.itu.int/en/ITU-R/information/events](http://www.itu.int/en/ITU-R/information/events)

François Rancy
Directeur

**Annexe**: 1

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

**Annexe**

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission spéciale chargée
d'examiner les questions réglementaires et de procédure

(Genève, 1er-5 décembre 2014)

**1** Remarques liminaires

**2** Adoption de l'ordre du jour

**3** Rapport analytique du Président du Groupe de travail de la Commission spéciale

**4** Questions réglementaires et de procédure traitées dans le projet de rapport de la RPC à la CMR-15

**5** Examen des documents soumis par les commissions d'études/groupes de travail

**6** Examen des contributions

**7** Organisation des travaux et attribution des documents

**8** Examen des documents finals et préparation des rapports soumis sous la forme de contributions aux travaux de la RPC

**9** Divers

 M. T. SHAFIEE
 Président de la Commission spéciale

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_